

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, M Patrick CREMA, Guy DAUZON, Guillaume LEJEUNE, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Pascal ROTTE.

Absents excusés: M Stéphane LIMOUSIN, Philippe ROCCHIETTI.

1- Rétrocession du lac de Coutet à la commune de Saint Nicolas

Le lac de la gravière de Coutet va être rétrocédé par l'entreprise ESBTP à la commune de Saint Nicolas comme initialement prévu dans le dossier de création de la gravière.

M PERRY ne prend pas part à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des votants M le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette rétrocession.

2- Régularisation du transfert de propriété entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Saint Nicolas portant sur la parcelle cadastrée B 1040 concernant le jardin d'Aloïs

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par une délibération en date du 30 novembre 2005, la Communauté de Communes d'Astaffort en Brulhois (CCAB) a validé le lancement des travaux d'un pôle de vie intergénérationnel, situé sur la parcelle B 1040, au lieu-dit « Duffour », d'une surface de 4500 m².

Ultérieurement, une délégation de service public a été attribuée à l'association « la main tendue » pour gérer ce lieu ayant pour but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et d'offrir aux jeunes un lieu d'accueil en périodes périscolaires.

Par un arrêté préfectoral en date du 30 juin 2011, la CCAB a été dissoute et a fusionné avec l'Agglomération d'Agen. C'est la raison pour laquelle la plupart des biens immobiliers de la CCAB a été transférée de fait à l'Agglomération d'Agen.

Or, certains d'entre eux n'ont pas été transférés et ont donc été répartis entre différentes communes. C'est ainsi que par délibération du conseil, en date du 15 juin 2011, la CCAB a procédé au transfert de l'accueil de jour à la commune de Saint Nicolas.

A ce jour, les formalités nécessaires pour acter le transfert de l'accueil de jour à la commune de Saint Nicolas n'ayant pas été réalisées, la parcelle cadastrée B 1040 appartient toujours dans les fichiers du cadastre à la CCAB.

Par conséquent, afin de régulariser la situation, il convient d'établir un acte portant transfert de propriété entre l'agglomération d'Agen, qui s'est substitué à la CCAB, et la commune de Saint Nicolas.

Le transfert de propriété du bien sera effectué moyennant le prix de un euro.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

3- Vote du compte administratif 2019

Investissements:

Dépenses:

Prévues :	386 728,49 €
Réalisées :	97 926,98 €

Recettes :

Prévues :	475 603,57 €
Réalisées :	124 519,07 €

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévues :	290 649,27 €
Réalisées :	248 517,47 €

Recettes :

Prévues :	388 707,57 €
Réalisées :	418 041,31 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 26 592,09 €

Fonctionnement : 169 523,84 €

Résultat global : 196 115,93 €

M le Maire s'est retiré lors du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve le compte administratif 2019.

4- Vote du compte de gestion 2019

Le compte de gestion est établi par la trésorerie municipale d'Agen à la clôture de l'exercice.

M le maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2019.

5- Affectation du résultat de fonctionnement 2018.

Au vu des résultats du compte administratif présentés au paragraphe 3:

Fonctionnement 2019 reporté en investissement 2020: 0,00 €

Fonctionnement 2019 reporté en fonctionnement 2020 : 169 523,84 €

Investissement 2019 reporté en investissement 2020 : 26 592,09 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2019.

6- Divers

Budget participatif jardin d'Aloïs

Les élus départementaux ont souhaité offrir aux Lot-et-Garonnais la possibilité de décider de l'affectation d'une partie du budget départemental pour contribuer à la construction de projets et ainsi participer à la modernisation du Lot-et-Garonne.

Dans ce cadre, l'ADMR, qui gère l'accueil de jour « le jardin d'Aloïs », a émis l'idée de construire au sein de l'accueil de jour, un lieu de vie, d'envie et d'échanges entre les différentes générations. Ce lieu serait un espace de rencontres, d'échanges où l'on peut rompre avec sa solitude et créer du lien mais aussi un espace propice aux ateliers intergénérationnels afin que chacun puisse échanger, partager autour de ses savoirs.

Pour cela il serait nécessaire d'aménager le patio central en salle d'activités.

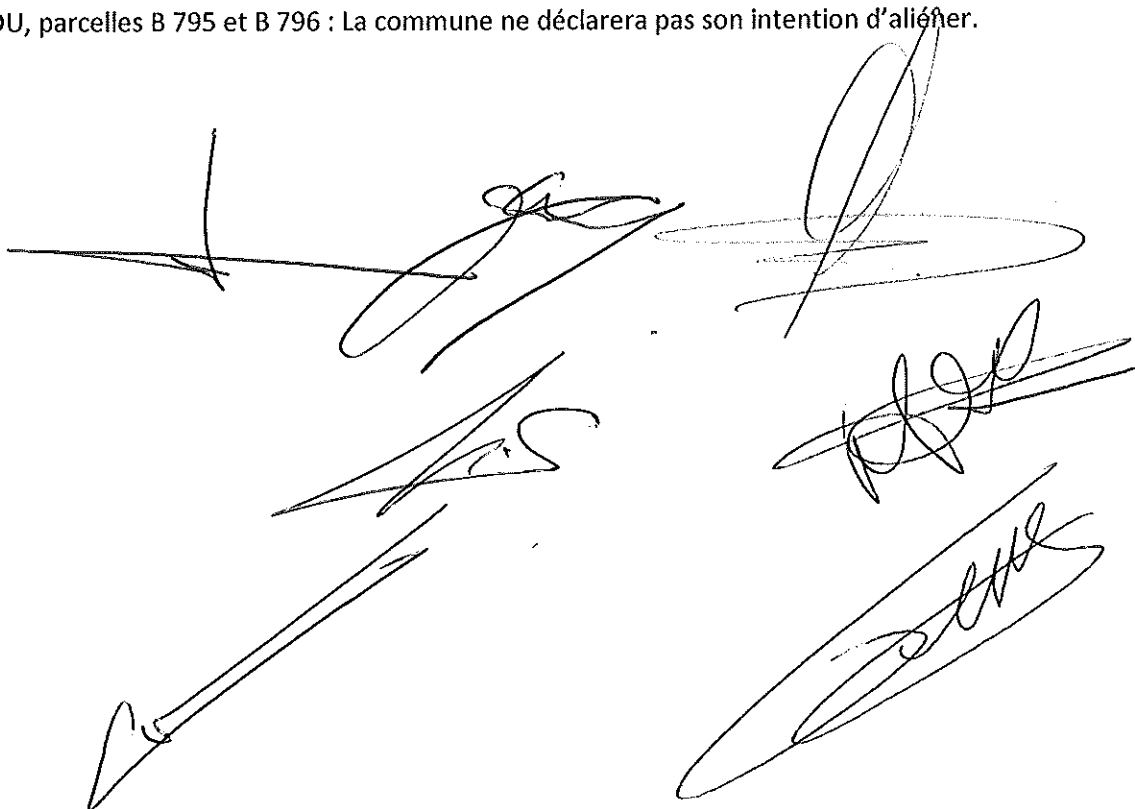
Le montant estimé des travaux est de 50 000 €.

Un vote permettant aux citoyens du Lot et Garonne de choisir les meilleurs projets interviendra dans les prochains mois. Les projets élus seront financés par le Conseil Départemental.

Déclarations d'intention d'aliéner

Vente SCHAFER / OUSTRIN, parcelle B 362 : La commune ne déclarera pas son intention d'aliéner.

Vente JEHL / CADIOU, parcelles B 795 et B 796 : La commune ne déclarera pas son intention d'aliéner.

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. There are five distinct marks: a horizontal line with a vertical tick on the left; a large, stylized signature; a signature with a large loop; a signature with a large loop and a horizontal line; and a signature with a large loop and a horizontal line.